



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2011

L'an deux mil onze, le jeudi vingt-trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Frontenay-Rohan-Rohan dûment convoqué le dix-sept juin, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Brigitte COMPETISSA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **16**

Nombre de votants : **20**

Présents : Brigitte COMPETISSA, Philippe REY, Laurent COCHELIN, Alain CHAUFFIER, Raymond CAILLETON, Bernard BARAUD, Brigitte BONNAUD, Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU, Frédéric ECALLE, Marie-Luce BESSONNET, Laurent VINCELOT, Christian TALON, Olivier COURTOT, Claude POUPINOT, Thierry MOUCHARD.

Absents non excusés : Céline VALEZE, Daniel RABOTEAU, Bruno PAROLDO.

Absents excusés : Pascal BRANDEAU, Marylène CLEMENT, Alain THUILLIER, Yannick AUTIN.

Pouvoirs : Pascal BRANDEAU à Laurent VINCELOT, Marylène CLEMENT à Bernard BARAUD, Alain THUILLIER à Claude POUPINOT, Yannick AUTIN à Thierry MOUCHARD.

Secrétaires de séance : Joël GERMAIN, Thierry ALLEAU.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2011

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 19 mai 2011 qui leur a été transmis avec le rapport de présentation.

Il est remarqué que dans le cadre de l'échange d'informations qui a suivi les délibérations du conseil municipal, Thierry ALLEAU et non Thierry MOUCHARD est intervenu au sujet de la signalisation du cabinet de kinésithérapie. Cette erreur sera corrigée.

Dans ces conditions, le conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 19 mai 2011.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable est parvenu en Mairie. Le Conseil Municipal en prend acte.

CONTRAT DE MAINTENANCE MATERIEL INFORMATIQUE DES ECOLES

Le nombre de postes informatiques de l'école élémentaire ayant augmenté, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer avec la société TECODATA le nouveau contrat de maintenance dont le montant s'élève à 1 692.34 € TTC (1 415.00 € HT).

Le précédent contrat comprenait la maintenance de 10 pc fixes et 12 portables pour un montant annuel de 1 100 € HT.

Le nouveau contrat prévoit la maintenance de 10 pc fixes, 15 portables et 3 tableaux blancs interactifs pour un montant annuel de 1415.00 € HT.

Un nouveau contrat pour la maintenance informatique de l'école maternelle est également soumis à l'avis du conseil municipal :

Le contrat actuel comprend 1 poste fixe et 6 portables pour 350.00 € HT et ne comprend pas la maintenance des matériels achetés en 2010.

Le nouveau contrat intègre le nouveau matériel acheté en 2010, soit 4 postes fixes et 6 ordinateurs portables pour un montant annuel de 505.00 € HT.

Alain CHAUFFIER remarque que les prix proposés sont assez bas par rapport au marché puisque, en moyenne les prix de maintenance constatés dans le département des Deux-Sèvres se situent autour de 80 € HT par poste informatique

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer ces deux nouveaux contrats.

CONSULTATION SUPPRESSION DES BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE EN PLOMB

L'avis d'appel public à la concurrence concernant ce marché à procédure adaptée a été publié dans LA NOUVELLE REPUBLIQUE et LE COURRIER DE L'OUEST, ainsi que sur le site OUEST MARCHES. La date limite de remise des plis a été fixée au 20 juin à 11 H 00. La commission chargée d'examiner les offres présentera, le jour du Conseil Municipal une synthèse de l'examen des offres.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que des éléments complémentaires devront être fournis aux entreprises ayant remis des offres et qu'un délai supplémentaire devra leur être donné pour remettre une offre complète. Le Conseil Municipal sera invité à délibérer lors de la prochaine séance, le 12 Juillet prochain.

CONSULTATION POUR VERIFICATION DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX

Une consultation a été lancée le 12 mai dernier auprès des sociétés APAVE, SOCOTEC et VERITAS.

Il s'agissait de faire des propositions de prix pour le contrôle des installations électriques, gaz combustibles, alarme incendie, levage des bâtiments communaux, mais également des équipements sportifs et aires de jeux.

Seules 2 entreprises ont répondu à cette consultation :

Entreprise	APAVE	VERITAS
Proposition HT	5 003.00 €	2 350.00 €

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de passer commande auprès de VERITAS. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

CONSULTATION EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE LA MAIRIE

Une consultation a été réalisée auprès de trois entreprises qui ont dû répondre sur la base d'un même cahier des charges réalisé avec le concours du service informatique du centre de gestion.

fournisseur	MARCIREAU	TECODATA	SOFT AND MICRO
Proposition TTC matériel	12 071.87 €	11 924.88 €	16 899.66 € (matériel + maintenance)
Proposition maintenance annuelle TTC	861.12 €	920.92 €	

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de TECODATA pour le matériel et autorise madame le Maire à signer le contrat de maintenance avec la même entreprise.

ENQUETE PUBLIQUE IMPASSE DE LA MOTTE SAINTE

Par délibération en date du 7 avril 2011, le Conseil Municipal a adopté le dossier soumis à enquête publique. Ce dossier a donc été soumis à enquête publique pendant 15 jours consécutifs du 17.05.2011 au 31.05.2011 inclus, suivant arrêté de madame le Maire de Frontenay-Rohan-Rohan en date du 13.04.2011 et publié le même jour. Monsieur Jean-Paul BOISSON a été désigné Commissaire enquêteur.

L'avis du Commissaire enquêteur étant favorable au transfert d'office conformément à l'article L318-3 du code de l'urbanisme,

Aucune opposition des propriétaires n'ayant été signifiée à la Commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au classement d'office des voies concernées par le dossier soumis à enquête publique, et approuve le transfert dans le domaine public communal des voies susmentionnées.

SIGNATURE DES NOUVELLES CONVENTIONS AGAPE

La commune fait partie du groupement de commandes géré par le lycée Jean Macé pour les denrées alimentaires, c'est-à-dire :

- la volaille
- le bœuf
- la charcuterie
- l'épicerie
- les légumes
- le porc
- le veau et l'agneau
- les produits surgelés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les nouvelles conventions correspondantes.

DEMANDE D'AFFILIATION DU GCSMS AU CENTRE DE GESTION

Le Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont le siège se situe à LA CHAPELLE SAINT LAURENT a demandé à adhérer au centre départemental de gestion de la Fonction publique territoriale.

Ce groupement, qui a été créé pour mettre en commun les moyens logistiques, économiques et administratifs du :

- CCAS DE LA CHAPELLE ST LAURENT
- CCAS DE MONCOUTANT
- SIVU LES ABIES à L'ABSIE (soit 180 agents au total)

Emploie 5 agents et a pour vocation d'hébergement des personnes âgées et dépendantes.

Cette affiliation n'est possible qu'à titre facultatif, ce type de structure n'entrant pas dans la liste des collectivités et établissements publics devant être obligatoirement affiliés.

Le Conseil d'administration du centre de gestion a émis un avis favorable à cette adhésion, le 28 mars 2011.

Il peut être fait opposition à cette adhésion si les 2/3 des collectivités représentant les 3/4 des fonctionnaires concernés ou par les 3/4 des collectivités représentant les 2/3 des fonctionnaires concernés. Les collectivités doivent se prononcer avant le 31 octobre.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL EN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Un agent communal, actuellement adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps partiel (29.50/35^{ème}), remplit les conditions pour être promu agent de maîtrise. Le comité administratif paritaire a émis un avis favorable à cette promotion.

Afin de nommer cet agent, il est nécessaire de transformer le poste d'adjoint technique principal en poste d'agent de maîtrise.

Le comité technique paritaire devra se prononcer préalablement sur cette transformation. Une déclaration de vacance d'emploi de deux mois devra également être respectée avant la nomination de l'agent sur ce nouveau poste.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, sous réserve de l'accord du comité paritaire, de transformer le poste à compter du 1^{ER} JANVIER 2012.

Les grilles indiciaires du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe et d'agent de maîtrise sont identiques (échelle 5). Mais les perspectives de carrière sont plus intéressantes, une promotion au grade d'agent de maîtrise principal étant envisageable au bout de quelques années.

L'augmentation de salaire de l'agent portera plutôt sur le régime indemnitaire plus favorable aux agents de maîtrise. Ainsi, en 2013 **et pour un temps plein**, le montant brut mensuel estimé à 260.15 € pour un adjoint technique principal 2^{ème} classe passerait à 310.24 € pour un agent de maîtrise.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

REVISION TARIFS TICKETS DE CANTINE

Il est propose de fixer les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} août 2011.

	Tarifs actuels	1 ^{ère} proposition Augmentation 1%	2 ^{nde} proposition Augmentation 2%
Enfants	2.19 €	2.21 €	2.23 €
Cantinières	2.19 €	2.21 €	2.23 €
enseignants en surveillance	2.19 €	2.21 €	2.23 €
enseignants	4.18 €	4.22 €	4.26 €
adultes	4.18 €	4.22 €	4.26 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter de 2 % les tarifs du restaurant scolaire à compter du 1^{er} Août 2011.

REVISION TARIFS GARDERIE

Il est proposé au conseil de fixer les tarifs de la carte de garderie et des tickets vendus individuellement à compter du 1^{er} août 2011 :

	Tarifs actuels	proposition
Carte de garderie de 30 ½ heures	20.50 €	21 €

	Tarifs actuels	proposition
Tickets individuels	0.75 €	0.80 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

REPRISE DE BRANCHEMENTS D'EAU POTABLE EN PLOMB

Par courrier du 16 juin 2011, la SAUR a adressé deux factures concernant des reprises de branchement plomb concernant :

Adresse	Coût TTC
22, rue de la grande Aire	1 246.48 €
22, rue de la Gare	844.37 €

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder au paiement de ces deux factures.

AIDE A L'ELABORATION D'UN DOSSIER D'AGREMENT DE CUISINE CENTRALE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'information donnée le 19 Mai dernier concernant la nécessité d'obtenir au plus vite un agrément pour la cuisine centrale.

Afin de constituer le dossier, il est indispensable d'avoir un appui technique. Le syndicat mixte « MISSION NUTRITION ET ALIMENTATION POITOU-CHARENTES » est en mesure de nous apporter cet appui. Cet établissement public intervient déjà auprès du syndicat de Pays du Marais pour le dossier des circuits courts.

Le contenu de la mission d'appui technique comprend les actions suivantes :

- réaliser un diagnostic des règles d'hygiène définies, des documents (instructions, enregistrements...) en place, de l'implication du personnel dans l'environnement cuisine centrale et satellite...
- assister avec l'équipe HACCP à l'élaboration et la mise à jour des documents existants pour établir un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS) suivant les exigences réglementaires en vigueur : Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH), traçabilité et gestion des produits non-conformes (retrait, rappel...)
- constituer un dossier d'agrément en fournissant des outils et accompagnements méthodologiques.

Le déroulement de cette mission (rédaction et/ou révision des documents d'instructions respectifs en collaboration avec l'équipe de cuisine et mise au point du Plan de Maîtrise Sanitaire) se décompose en 7 phases :

- 1 – mise à disposition des documents existants (procédures, fiches enregistrements, plans...) par la structure
- 2 – aide à la rédaction des pièces à fournir : organisation générale et description des activités
- 3 – finalisation de la rédaction des documents relatifs aux Bonnes Pratiques d'Hygiène BPH (plans, fiches de procédures, instructions, enregistrements, liste des fournisseurs ...)
- 4 – reprise et/ou écriture des documents relatifs aux procédures fondées sur les principes de l'HACCP : « l'analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise ».
- 5 – rédaction des documents relatifs à la vérification du plan HACCP et de son efficacité
- 6 – élaborer les procédures de traçabilité et de gestion des produits non-conformes (retrait, rappel...)
- 7 – sensibilisation, mise en pratique et accompagnement technique à l'ensemble de l'équipe de restauration aux règles définies par le Plan de Maîtrise Sanitaire PMS (cuisine centrale + satellite)

Le coût de cette mission s'élève à 2 650.00 €

Madame le Maire, considérant l'urgence de réaliser un tel dossier, demande au conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec le Syndicat Mixte MISSION NUTRITION ET ALIMENTATION POITOU-CHARENTES.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

ACHAT D'UN VIDEOPROJECTEUR POUR L'ECOLE MATERNELLE

Un crédit de 1 000.00 € avait été alloué par le Conseil Municipal lors du vote du budget primitif.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'achat de ce matériel, pour une livraison avant la rentrée scolaire 2011.2012.

Deux fournisseurs ont fait des propositions financières :

Fournisseur	Proposition TTC
FRIMAUDEAU	800.00
TECODATA	765.32

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la proposition de TECODATA.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

INFORMATIONS

CALENDRIER DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

MOIS	DATE CONSEIL MUNICIPAL
JUILLET 2011	MARDI 12 JUILLET
SEPTEMBRE 2011	JEUDI 8 SEPTEMBRE
OCTOBRE 2011	JEUDI 6 OCTOBRE
NOVEMBRE 2011	JEUDI 3 NOVEMBRE
DECEMBRE 2011	JEUDI 8 DECEMBRE 2011
JANVIER 2012	JEUDI 12 JANVIER 2012

SPECTACLE DU MONDIAL CLOWNS DU 1^{ER} JUIN 2011

Cette manifestation qui a eu lieu le 1^{er} juin a rencontré un grand succès. Une parade des clowns animé le centre de loisirs et la maison de retraite avant le spectacle qui s'est déroulé à guichet fermé à la salle polyvalente. La recette de la soirée s'élève à 605.00 €.

JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Les Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les 17 et 18 septembre prochains. Un fléchage sera installé pour faire découvrir les fontaines et l'église Saint Pierre.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « COMMUNICATION TOURISTIQUE » POUR L'OFFICE DU TOURISME DE NIORT

Madame le Maire a désigné Alain CHAUFFIER.

COTISATION ADM 79 POUR L'ANNEE 2011

Le Montant de la cotisation pour l'année 2011 s'élève à 932.28 €.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les plaquettes d'information réalisées par l'animateur communal, Alain LOIRAT, et qui présentent le programme d'activités et le camp organisé pour les adolescents. Sur 11 inscrits, 2 désistements viennent d'être signalés. Il est donc encore possible pour 3 jeunes de s'inscrire au camp sur l'île d'Oléron, la semaine du 14 Juillet.

Les services techniques du Conseil Général des Deux-Sèvres ont présenté un projet d'aménagement d'entrée du bourg de Frontenay. Les montants estimatifs de la maîtrise d'œuvre nécessaire à la réalisation de ces travaux ainsi que les coûts de réalisation sont actuellement inconnus. Une aide financière du conseil général est envisageable.

Madame le Maire a assisté à la commission d'examen des dossiers de demande de DETR à la Préfecture. La représentation des communes à cette commission risque d'être modifiée en 2012, laissant une place plus importante aux communautés de communes.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder à l'acquisition d'un coupe-légume. Un seul devis est actuellement parvenu en Mairie. Un ou plusieurs autres devis sont attendus afin que le Conseil puisse faire un choix le 12 juillet prochain. Le budget prévisible est de l'ordre de 1 800.00 € TTC.

Madame le Maire ne pouvant assister à l'assemblée générale du CRER le 24 juin à Poitiers, propose à chaque conseiller présent qui serait intéressé par cette manifestation de la représenter.

Les services de la Région ont accusé réception du dossier de demande de subvention pour la fête communale.

Madame le Maire donne la parole aux membres du Conseil Municipal pour un échange d'informations :

Philippe REY constate que 11 nouvelles entreprises ont été recensées sur l'agenda. Un nouveau bureau de l'association ACTIF a été élu.

Christian TALON témoigne de la tenue de l'assemblée générale du Club de Tennis.

Olivier COURTOT se réjouit que les classes de 5^{ème} du collège Albert Camus aient été désignées lauréates du concours organisé en partenariat avec la MAIF « le camion des mots ». Ils ont ainsi pu participer à « la fête des mots » à Paris où une visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat leur a été proposée.

Thierry MOUCHARD, s'inquiétant de l'absence de défibrillateur dans la salle omnisports, demande à madame le Maire l'état d'avancement du projet d'implantation de défibrillateurs sur la Commune.

Madame le Maire lui répond qu'actuellement, seul 1 défibrillateur a été acheté et qu'il est à la Mairie, à la disposition des organisateurs de manifestations sportives et festives. Une discussion est engagée sur le choix d'emplacements stratégiques et les risques de dégradations de ces matériels. Il est par ailleurs envisagé d'encourager les associations sportives à acquérir leurs propres défibrillateurs. En effet, les clubs peuvent être aidés par des subventions attribuées par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Frédéric ECALLE signale la pratique dangereuse des enfants de l'école élémentaire qui empruntent, un sens interdit avec leurs bicyclettes afin de se rendre vers la rue des moulins. Madame le Maire s'entretiendra de ce problème avec le Directeur de l'école.

Thierry ALLEAU demande une intervention d'entretien des bords de routes à Faugerit. Joël GERMAIN regrette que la Poste ait supprimé la boîte aux lettres de Bassée. Il informe le Conseil Municipal du projet de fusion des trois syndicats de rivières. Il demande également un entretien des bords de routes sur le village de Bassée.

Raymond CAILLETON signale au Conseil Municipal que la signalisation au sol des places de parking pour handicapés est en cours de réalisation. Les agents des ateliers, qui ont été très occupés par la préparation et le rangement des manifestations, aménagent actuellement la salle de repos située à l'étage de la Mairie.

Alain CHAUFFIER fait le point sur la distribution par les membres du Conseil Municipal du numéro 11 de TRAIT D'UNION. Un projet de numéro spécial avec photos couleur et financé par de la publicité fait actuellement l'objet d'une réflexion.

Il regrette le départ du Directeur de l'école élémentaire et lui rend hommage. Une nouvelle Directrice viendra le remplacer à la prochaine rentrée scolaire.

Trois commerçants du marché, souhaitent venir pendant les mois de Juillet et Août.

Il évoque également le bon déroulement de la fête de la musique.

Laurent COCHELIN félicite Pauline CLAIRAUD, championne de France de Tennis de table en double. Il demande l'aide de Conseillers municipaux pour la préparation, l'organisation et le rangement des manifestations du 13 et 14 juillet prochains.

Madame le Maire reprend la parole pour annoncer le désengagement des services de l'état pour la mission de maîtrise d'œuvre du service de distribution de l'eau potable.

Elle annonce au Conseil Municipal qu'il devra se prononcer sur la réforme territoriale le 12 juillet prochain.

La séance se termine à 22 h 30.